frêne vieilles et usées. Mais, dans ce cas, il aura soin de ne pas offenser le collet des racines. On peut couvrir la souche de terre. Le meilleur moyen d'assurer la repousse des souches est celui qui prévient l'évaporation de l'humidité du sol après que l'exploitation l'a découvert. Il conviendrait d'arracher les arbres résineux, puisque leurs souches ne repoussent jamais de rejetons.

Section VIII. — *Conservation des arbres après l'abattage.*

Les bois devant être enlevés avant la pousse du mois d'août, s'il est possible, il est convenable de désigner dans la forêt ou sur les bords un emplacement où doivent être déposés les planches, l'écorce, les échalas et autres marchandises.

Des observations multipliées et une longue expérience démontrent que l'*écorce est préjudiciable* aux arbres qui en sont revêtus lorsqu'ils sont exposés à l'humidité ; que la sève fermente sous cette écorce, et que bientôt on voit paraître une multitude de larves d'insectes qui dévorent l'aubier. Les arbres coupés en hiver sont bien moins exposés à cette fermentation que ceux qui ont été coupés au printemps ou en été. Il convient, dans cette dernière circonstance, d'user des précautions suivantes : 1° placer l'arbre abattu à l'ombre, s'il est possible ; 2° l'écorcer peu de temps après l'abattage. Cette règle est soumise toutefois a beaucoup d'exceptions. Les arbres destinés à être fendus en merrain ou débités en sabots ne doivent pas être écorcés, parce qu'ils deviendraient bientôt trop durs et trop difficiles à travailler.

Si on écarrit les bois de charpente immédiatement après l'abattage, ils se dessèchent promptement, mais on ne tarde pas à voir dans les pièces *beaucoup de fentes et de gerçures ;* on a remarqué qu'elles se remplissent bientôt si on plonge le bois dans l'eau, et même si on les expose simplement à l'humidité ; mais la valeur du bois n'en est pas moins diminuée. Pour éviter ces inconvéniens, on laisse quelque temps l'arbre dans son écorce avant de l'écarrir. Il ne faut pas que le terme de cet état soit trop éloigné ; par exemple l'arbre abattu avant le printemps doit être écorcé dans le cours de l'automne suivant.

Le meilleur moyen d'*empêcher les bois écarris, sciés ou fendus, de se tourmenter,* consiste à les empiler les uns sur les autres, en observant de séparer toutes les pièces par de petits tasseaux en bois, de manière que l'air puisse circuler de tous côtés.

Il y a beaucoup de profit *à débiter les bois dans la forêt.* On épargne ainsi une bonne partie des frais de transport.

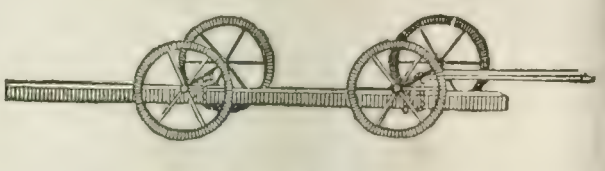
Le bois sec scié en membrures pour les châssis de croisées et autres ouvrages de menuiserie, en feuilles de parquet, etc., est beaucoup plus cher que le bois vert. S'il a 4 ans de coupe, il vaut moitié de plus par pied cube que le bois vert, pour les ouvrages qui exigent une dessiccation à peu près complète.

Section IX. — *Du transport des bois.*

Dans les montagnes, on fait descendre les bois sur des *glissoires ;* mais si la distance est trop longue, on charge les pièces sur des *traîneaux.*

Lorsque les arbres abattus sont dans une position accessible aux voitures, on les charge sous deux paires de roues, et on les attache aux essieux avec des chaînes, après les avoir élevés à l'aide d'un cric (*fig.* 140).

Fig. 140.



Le bois de chauffage se transporte sur des chariots ou des charrettes.

Lorsque les bois sont arrivés sur le port d'une rivière, il est plus avantageux, sous le rapport de leur qualité, de les transporter sur des bateaux que d'en former des *radeaux* ou de les *faire flotter.*

On ne doit jamais perdre de vue ce précepte économique, que les *bois peuvent se transporter avec profit à une distance d'autant plus grande de la forêt qu'ils sont d'un moindre encombrement.* Ainsi les fagots, dont le pied cube ne vaut que 10 cent., ne peuvent supporter autant de frais de transport que les courbes de chêne ou d'orme qui valent 3 fr. le pi. cube.

Dans plusieurs forêts, on réduit le bois en charbon pour le seul avantage de diminuer des 3/4 les frais de transport.

Ce charbon se transporte dans de grands sacs qu'on place sur le dos des chevaux, ou dans de grandes voitures garnies de claies, ou enfin dans des bateaux.

Section X. — *Du défrichement.*

Le défrichement des forêts est une opération qui entre dans l'exploitation des bois. On trouve du bénéfice à arracher un bois dégénéré, et il est tel dans les circonstances suivantes : 1° s'il a cessé d'être peuplé de bonnes espèces d'arbres ; 2° s'il est envahi par les espèces inférieures et par les épines ; 3° si les souches sont usées. Dans ce dernier cas, le bois se régénérerait à la vérité par le recépage des souches et par des semis artificiels ; mais cette voie serait très-lente et d'un succès difficile : car les souches, avec quelque faiblesse qu'elles végètent, déroberaient au jeune plant sa nourriture ; il n'est personne qui n'ait remarqué qu'un jeune arbre planté au milieu d'un massif met un temps infini à s'élever au niveau de ceux qui le dominent. Cette observation s'accorde avec le principe général que pour obtenir le *maximum* de croissance dans un temps donné, il faut que les plants qui viennent simultanément soient à peu près du même âge et de la même force, et que par conséquent il n'y en ait pas de